

RAPPORT
N° 2009/O2/214

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2009

REUNION DES 12 ET 13 NOVEMBRE

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

OBJET :

**REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE
POGGIO, DE SAINT-PIERRE DE VENACO ET D'AGAZZA
SITUES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE PRUNELLI DI CASACCONI**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DES FINANCES
COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE POGGIO DE VENACO, SAINT PIERRE DE VENACO ET D'AGAZZA SITUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PRUNELLI DI CASACCONI**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet relatif à la réparation de trois tunnels ferroviaires situés sur la ligne centrale Ajaccio/Bastia :

- ✓ Poggio de Venaco,
- ✓ Saint Pierre de Venaco,
- ✓ Agazza situé sur le territoire de la commune de Prunelli di Casacconi.

1. MODERNISATION DU RESEAU

La Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre, depuis 2002, un effort important de modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Les objectifs visés sont la sécurisation des transports, l'accroissement du trafic voyageur et la réduction des temps de parcours.

Les investissements définis se traduisent concrètement par :

- l'acquisition de nouveaux matériels de transport voyageurs : 12 autorails AMG livrés à partir d'avril 2009,
- l'amélioration des infrastructures ferroviaires : renouvellement de 130 km de voies ferrées, régénération de tunnels et d'ouvrages d'art,
- la mise en sécurité des circulations par le confortement des parois rocheuses,
- la mise en place d'une signalisation ferroviaire moderne (commande centralisée de voie unique),
- la rénovation et l'extension des installations ferroviaires de maintenance.

2. LA REPARATION DE SEPT TUNNELS**a) Généralités**

Le patrimoine des ouvrages d'art du RFC comprend 58 tunnels pour un linéaire total de 13 500 m, dont deux ouvrages supérieurs à 1 000 mètres.

Construits à la fin du 19^e siècle, ces ouvrages en maçonnerie n'ont jamais fait l'objet ni de modification, ni de réparation majeure.

Dans le cadre de la modernisation du réseau, sept tunnels ont fait l'objet d'études plus approfondies suite aux inspections détaillées, aux modifications de la voie et à l'arrivée future des nouveaux autorails.

Les sept tunnels concernés sont :

PK	NOM	LONGUEUR (m)
0,240	TORRETTA	1420
25,000	AGAZZA	221
42,680	PONTE-ROTTO	208
80,900	POGGIO DE VENACO	380
83,650	SAINT-PIERRE DE VENACO	611
105,350	OMELLINA	86
106,800	VIZZAVONA	3916

Les inspections et investigations ont mis en évidence la nécessité de procéder à des réparations urgentes sur les trois prochaines années.

Les travaux consistent pour l'essentiel aux prestations suivantes :

- rejointoiement des maçonneries,
- renforcement par coque en béton projeté,
- injection de régénération.

Le montant total des travaux pour les 7 tunnels est de l'ordre de 15 M€.

Ce coût élevé s'explique notamment par :

- le volume des travaux,
- la nature des prestations,
- et les conditions d'exécution.

Les prestations nécessitent des techniques et compétences très spécialisées : béton projeté, rescindement, phasage des travaux compliqué en milieu confiné...

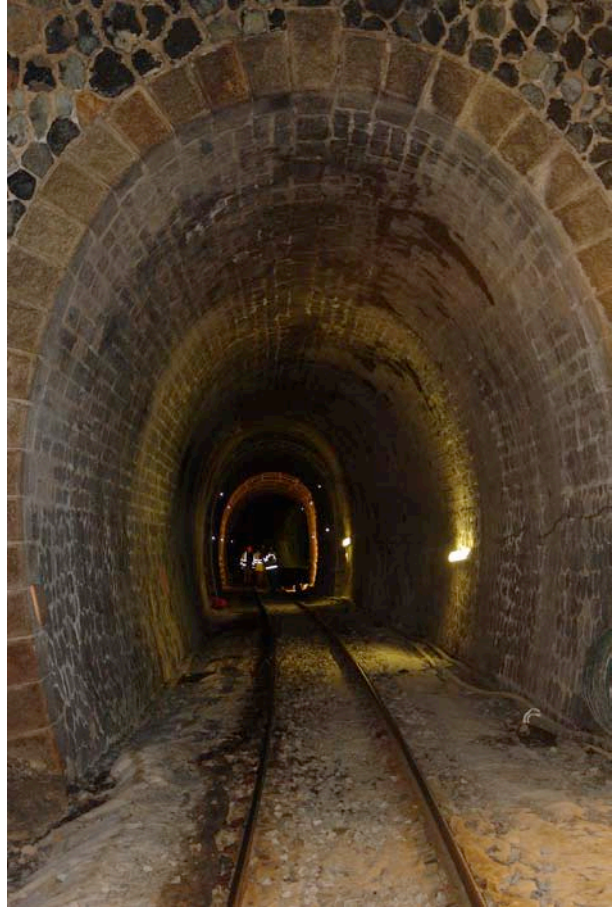
L'insertion de ces opérations sur un réseau en pleine mutation implique un phasage technique par nature, par localisation et nécessite parfois des interventions uniquement de nuit. D'autre part, il convient de tenir compte des difficultés logistiques et tout particulièrement de la possibilité de recourir à des moyens routiers, ferroviaires ou mixtes.

b) Calendrier des travaux de réhabilitation

TRANCHE	DATE
<u>Ponte Rotto et Omellina</u>	Travaux terminés fin avril 2008
<u>Vizzavona/Torretta</u>	Lancement de la première consultation durant le premier semestre 2008. Relance ex nihilo de la procédure fin 2009
<u>Poggio/Saint Pierre/Agazza</u>	Lancement de la consultation programmé en juin 2010. Travaux programmés en 2011



*Tunnel de Ponte Rotto - béton projeté -
Matériel de pré-découpage
de la maçonnerie*



Tunnel de Ponte Rotto



Tunnel de Ponte Rotto - Réalisation de nervures à l'intérieur du parement en maçonnerie

3. DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Les principaux travaux sont :

- le chemisage en surépaisseur par béton projeté,
- les rescindements localisés de la maçonnerie.

Les principales difficultés techniques sont :

- le travail de nuit pour éviter les coupures d'exploitation,
- le phasage compliqué des prestations pour préserver la structure,
- les contraintes fortes de sécurité et de protection des ouvriers et des tiers (exploitant, autres entreprises).

La durée prévisionnelle des travaux est de 12 mois.



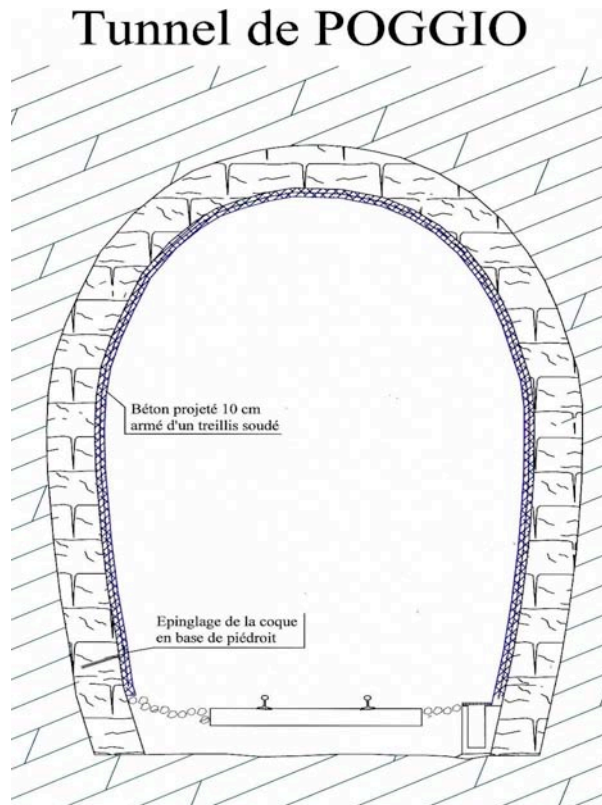
Tunnel de Poggio

Fissure transversale millimétrique instrumentée



Tunnel de Poggio

Fissure longitudinale en rein droit de millimétrique



4. **FINANCEMENT**

a) **Evaluation**

Le montant global de l'opération est de 4 417 926 € TTC réparti comme suit :

Objet	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Poggio - Travaux	1 500 000,00 €	1 620 000,00 €
Saint Pierre - Travaux	1 800 000,00 €	1 944 000,00 €
Agazza - Travaux	250 000,00 €	250 000,00 €
Maîtrise d'œuvre travaux	248 500,00 €	297 206,00 €
Contrôle	71 000,00 €	76 680,00 €
Divers	71 000,00 €	76 680,00 €
Aléas	142 000,00 €	153 360,00 €
Total	4 082 500,00 €	4 417 926,00 €

b) **Financement**

Compte tenu du volume de travaux sur les sept tunnels, l'appel d'offre européen est nécessaire pour chaque consultation de travaux.

L'opération devrait être financée dans le cadre du contrat de projet Etat/Région 2007/2013 au titre de la mesure «Chemin de Fer» selon la répartition suivante :

Etat	50 %	2 041 250 € HT
Collectivité Territoriale de Corse	50 %	2 041 250 € HT

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le Corepa.

L'opération sera imputée de la façon suivante :

- ✓ Autorisation de programme 141190022 d'un montant de 1,1 M€,
- ✓ Autorisation de programme à inscrire au budget 2010 d'un montant de 3,4 M€.

5. **PROCEDEURES DE CONSULTATION**

La consultation portant sur les travaux de réparation des tunnels de Poggio de Venaco, Saint Pierre de Venaco et d'Agazza situé sur le territoire de la commune de Prunelli di Casacconi comprend un seul lot. La procédure retenue est l'appel d'offre européen en tant qu'entité adjudicatrice (article 142 I 2° du CMP 2006).

Une deuxième consultation concernant la maîtrise d'œuvre des travaux (mission DET, AOR et missions complémentaires) à lot unique sera lancée, la procédure retenue étant aussi l'appel d'offre européen (article 142 I 2° du CMP 2006) en tant qu'entité adjudicatrice.

CONCLUSIONS

Je vous propose :

- 1) **D'APPROUVER** le principe et les caractéristiques principales du projet de réparation des trois tunnels ferroviaires d'Agazza, de Poggio de Venaco et de Saint Pierre de Venaco situés sur la ligne centrale Ajaccio/Bastia, tels que décrits dans le présent rapport, pour un montant total de 4 417 926 € TTC.
- 2) **DE M'AUTORISER** à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la mesure «Chemin de Fer» du contrat de projet Etat/Région 2007/2013 avec la répartition suivante :

Etat	50 %	2 041 250 € HT
Collectivité Territoriale de Corse	50 %	2 041 250 € HT
- 3) **DE DECIDE** l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation de l'opération concernée,
- 4) **DE M'AUTORISER** à lancer les consultations visées dans le présent rapport,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PLANS DE SITUATION

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 09/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PRINCIPE ET LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DU PROJET REPARATION DES TUNNELS FERROVIAIRES DE POGGIO
DE VENACO, SAINT PIERRE DE VENACO ET D'AGAZZA SITUE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PRUNELLI DI CASACCONI**

SEANCE DU

L'An deux mille neuf et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de réparation des trois tunnels ferroviaires d'Agazza, de Poggio de Venaco et de Saint Pierre de Venaco situés sur la ligne centrale Ajaccio/Bastia, tels que décrits dans le présent rapport, pour un montant total de 4 417 926 € TTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la mesure «Chemin de Fer» du contrat de projet Etat/Région 2007/2013 avec la répartition suivante :

Etat	50 %	2 041 250 € HT
Collectivité Territoriale de Corse	50 %	2 041 250 € HT

ARTICLE 3 :

DECIDE l'engagement des procédures règlementaires en vue de la réalisation de l'opération concernée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les consultations visées dans le présent rapport.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse

Camille de ROCCA SERRA